

ANNEXE N° 1 A LA NOTE COMMUNE N°2/2015
CONVENTIONS DE NON DOUBLE IMPOSITION CONCLUES ENTRE LA TUNISIE ET D'AUTRES PAYS

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable ^{(1) (2) (3)}		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
1) Afrique du Sud ⁽⁴⁾	02/02/1999 n°63 du 06/08/1999	Un chantier de construction, des installations, des opérations de montage ou une activité de surveillance s'y exerçant lorsque la durée est supérieure à 6 mois .	Imposition dans le pays de la source au taux de 10% .	Imposition dans le pays de la source au taux de : - 5% au titre des intérêts des prêts bancaires, - 12% dans les autres cas. Exonération des intérêts payés au gouvernement de l'autre Etat contractant, l'une de ses subdivisions politiques ou collectivités locales ou à sa banque centrale.	Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 10% au titre de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques, films, enregistrements ou disques pour la radio ou la télévision, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, ainsi qu'au titre des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique. Rémunérations techniques Imposition dans le pays de la source au taux de 12% des rémunérations techniques payées en contrepartie de tout service telles que les études techniques et économiques et l'assistance technique et autres services à caractère technique ou consultatif.

- (1) Le taux du droit commun s'applique s'il est inférieur au taux prévu par la convention:
- pour les dividendes : 5% ;
 - pour les intérêts : 5% pour les intérêts des prêts bancaires ; 20% dans les autres cas ;
 - pour les redevances et les rémunérations techniques : 15%.

- (2) En cas de prise en charge de l'impôt ou de non retenue, il est fait application dans tous les cas du taux prévu par le droit commun calculé selon la formule de prise en charge soit :

* **Pour les dividendes**

$$\frac{100 \times 5}{100 - 5} = 5,26\%$$

$$100 - 5$$

* **Pour les intérêts**

$$\frac{100 \times 5}{100 - 5} = 5,26\% \text{ pour les intérêts des prêts bancaires}$$

$$100 - 5$$

$$\frac{100 \times 20}{100 - 20} = 25\% \text{ pour les autres intérêts}$$

$$100 - 20$$

* **Pour les redevances et les rémunérations techniques :**

$$15 \times 100/100 - 15 = 17,64\%$$

- (3) L'application des taux inférieurs à ceux prévus par la convention est subordonnée à la présentation d'un certificat de résidence délivré par les autorités fiscales compétentes.

- (4) Les personnes non résidentes établies en Tunisie dont la période d'exercice de leur activité ne dépasse pas six mois sont soumises à l'impôt par voie de retenue à la source selon les taux suivants :
- 5% du chiffre d'affaires brut pour les travaux de construction ;
 - 10% du chiffre d'affaires brut pour les opérations de montage ;
 - 15% du chiffre d'affaires brut ou des recettes brutes pour les autres services.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable ⁽¹⁾		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
2) Sénégal	17/05/1984 n° 70 du 27/11/1984	Un chantier de construction ou des opérations temporaires de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant lorsque leur durée est supérieure à 3 mois ou lorsque les opérations de montage ou activités de surveillance faisant suite à la vente de machines ou d'équipements ont une durée inférieure à 3 mois et que leurs frais dépassent 10% du prix de ces machines ou équipements.	Imposition dans le pays de la source et selon sa législation.	Imposition dans le pays de la source et selon sa législation.	<p>Redevances Imposition dans le pays de la résidence et selon sa législation avec possibilité d'imposition dans le pays de la source.</p> <p>Le terme redevances désigne les rémunérations payées au titre de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, formule ou procédé secrets, de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques ne constituant pas un bien immobilier visé à l'article 6 ou pour des informations ayant trait à une expérience acquise le domaine industriel, commercial ou scientifique.</p>

⁽¹⁾ Les taux du droit commun restent applicables :

- pour les dividendes : 5% ;
- pour les intérêts : 5% pour les intérêts de prêts bancaires ; 20% dans les autres cas ;
- pour les redevances : 15%.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
3) Mali	28/04/2000 n°90 du 09/11/2001	Un chantier de construction ou des opérations temporaires de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant si leur durée dépasse 6 mois	Imposition dans le pays de la source aux taux de : - 0% si le bénéficiaire effectif détient au moins 25% du capital de la société qui paie les dividendes, - 5% dans les autres cas.	Imposition dans le pays de la source au taux de 5% . Exonération des intérêts payés à l'autre Etat contractant, y compris une collectivité locale ou à sa Banque Centrale.	Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 10% au titre : - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques et enregistrements pour les transmissions radiophoniques et télévisées, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets; - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
4) Cameroun ⁽¹⁾	26/03/1999 JORT n°101 du 17/12/1999	Un chantier de construction ou des opérations temporaires de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant lorsque leur durée est supérieure à 3 mois ou lorsque le prix des services dépasse 10% du prix du marché.	Imposition dans le pays de la source au taux de 12% .	Imposition dans le pays de la source au taux de 15% .	Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 15% au titre: - de l'usage ou la concession de l'usage de droits d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques et films pour la télévision, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secret, - de l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement, industriel, commercial ou scientifique - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique. - des études et d'une assistance technique.

⁽¹⁾ Lorsqu'une entreprise résidente au Cameroun dispose d'un établissement stable en Tunisie, tous les revenus que réalise cette entreprise en Tunisie sont rattachés audit établissement stable (force attractive globale de l'établissement stable).

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
5) Ethiopie	23/01/2003 n°87 du 01/11/2005	Un chantier de construction, des opérations d'édification ou de montage ou des activités de surveillance s'y rattachant lorsque leur durée est supérieure à 9 mois .	Imposition dans le pays de la source au taux de 5% .	<p>Imposition dans le pays de la source au taux de 10%.</p> <p>Exonération des intérêts payés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par le gouvernement de l'Etat contractant ou l'une de ses collectivités locales. - au gouvernement de l'autre Etat contractant, à l'une de ses collectivités locales ou à tout organisme ou institution (y compris les institutions financières) totalement détenues par cet autre Etat ou par l'une de ses collectivités locales ou par une institution dont la majorité des parts sont détenues par l'autre Etat contractant ou l'une de ses collectivités locales. - à tout autre organisme ou institution (y compris les institutions financières) et relatifs à des crédits accordés en application d'un accord conclu entre les gouvernements des deux Etats contractants. 	<p>Redevances</p> <p>Imposition dans le pays de la source au taux de 5% au titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques et les films ou bandes utilisés pour la transmission radiophonique ou télévisée, brevet, marque de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
6) Iles Maurice	12/02/2008 n°60 du 25/07/2008	Un chantier de construction ou des opérations temporaires de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant lorsque leur durée dépasse 12 mois .	Exonération de l'impôt.	<p>Imposition dans le pays de la source au taux de 2.5%.</p> <p>Exonération des intérêts payés au gouvernement de l'autre Etat contractant y compris une subdivision politique ou une collectivité locale ou la Banque Centrale de cet autre Etat.</p>	<p>Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 2.5% au titre de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux, portuaires, agricoles ou scientifiques.</p>

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
7) Burkina Faso	15/04/2003 n°43 du 31/05/2005	Un chantier de construction, ou de montage lorsque sa durée est supérieure à 9 mois .	Imposition dans le pays de la source au taux de 8% .	<p>Imposition dans le pays de la source au taux de 5%.</p> <p>Exonération des intérêts payés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par le gouvernement de l'Etat contractant y compris une subdivision politique ou une collectivité locale ou la Banque Centrale ; - à une Banque appartenant à l'Etat ou à une institution financière similaire résidente de l'autre Etat Contractant. 	<p>Redevances</p> <p>Imposition dans le pays de la source au taux de 5% au titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques ou les films et bandes utilisés pour les émissions radiophoniques ou télévisées, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, - de l'usage d'équipements industriels, commerciaux, portuaires, agricoles ou scientifiques.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable Fourniture de services	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable ⁽¹⁾		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
8) UMA	23/07/1990 n° 70 du 02/11/1990	- Chantier de construction ou de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant lorsque leur durée dépasse 3 mois . - La fourniture de services y compris les services des conseils par une entreprise agissant par l'intermédiaire de salariés ou de fonctionnaires recrutés par l'entreprise à cette fin.	Imposition dans le pays de la source et selon sa législation.	Imposition dans le pays de la source et selon sa législation.	Redevances Imposition exclusive dans le pays de la source et selon sa législation au titre : - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques et de télévision à caractère commercial, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux, agricoles, portuaires ou scientifiques, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique, - des études techniques ou économiques et d'une assistance technique.

⁽¹⁾ Les taux du droit commun restent applicables :

- pour les dividendes : 5% ;
- pour les intérêts : 5% pour les intérêts de prêts bancaires ; 20% dans les autres cas ;
- pour les redevances : 15%.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable ⁽¹⁾		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
9) Jordanie	14/02/1988 n° 76 du 08/11/1988	Un chantier de construction ou de montage dont la durée est supérieure à 6 mois .	Imposition dans le pays de la source et selon sa législation.	Imposition dans le pays de la source et selon sa législation.	Redevances Imposition dans le pays de la source et selon sa législation au titre : - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique, brevet d'invention, marque de commerce, dessin ou modèle, formule ou procédé secrets, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique.

⁽¹⁾ Les taux du droit commun restent applicables :

- pour les dividendes : 5% ;
- pour les intérêts : 5% pour les intérêts de prêts bancaires ; 20% dans les autres cas ;
- pour les redevances : 15%.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
10) Egypte	08/12/1989 n° 21 du 27/03/1990	Un chantier de construction ou d'édification ou des opérations temporaires de montage lorsque leur durée dépasse 6 mois .	Imposition dans le pays de la source au taux de 10% .	Imposition dans le pays de la source au taux de 10% .	Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 15% au titre : - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique, brevet d'invention, marque de commerce, plan, modèle, dessin , procédés secrets ou formule, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique, y compris les films de bandes dessinées, films ou vidéos pour la télévision.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
11) Emirats Arabes Unis	10/04/1996 n°55 du 09/07/1996	Un chantier de construction ou des opérations temporaires de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant lorsque leur durée dépasse 6 mois .	Exonération de l'impôt.	<p>Imposition dans le pays de la source aux taux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2,5% lorsque le bénéficiaire effectif des intérêts est une institution bancaire et tant que la législation interne de la Tunisie impose les intérêts revenant aux entreprises bancaires non établies en Tunisie au taux de 2,5% - 5% si la Tunisie relève le taux susvisé - 10% dans tous les autres cas. <p>Exonération des intérêts servis à l'Etat des EAU y compris les gouvernements locaux, les subdivisions politiques, les autorités locales et les établissements financiers dont le capital est détenu en totalité par le gouvernement et dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la banque centrale ; - l'organisation d'Abou Dhabi pour l'investissement ; - la caisse d'Abou Dhabi pour le Développement Economique Arabe ; - et tous les autres établissements financiers publics. 	<p>Redevances</p> <p>Imposition dans le pays de la source au taux de 7,5% au titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques, films et bandes de la radio ou de la télévision, brevet, marque commerciale, modèle, plan, formule ou procédé industriel secret, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques, - des informations ayant trait à une expérience industrielle, commerciale ou scientifique.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
12) Pakistan ⁽¹⁾	18/04/1996 n° 62 du 02/08/1996	Un chantier de construction, ou des opérations temporaires de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant lorsque faisant suite à la vente de machines ou d'équipements leur durée dépasse 6 mois ou lorsque faisant suite à la vente de machines ou d'équipements, les opérations de montage ou les activités de surveillance ont une durée excédant 3 mois et que les frais de montage ou de surveillance dépassent 10% du prix de ces machines ou équipements.	Imposition dans le pays de la source au taux de 10% .	Imposition dans le pays de la source au taux de 13% .	Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 10% au titre de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, de l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial, portuaire, agricole ou scientifique à l'exception des rémunérations pour affrètement des navires ou d'aéronefs affectés au trafic international ou pour des études techniques ou économiques ou pour une assistance technique.

⁽¹⁾ Lorsqu'une entreprise résidente au Pakistan dispose d'un établissement stable en Tunisie, tous les revenus que réalise cette entreprise en Tunisie sont rattachés audit établissement stable (force attractive globale de l'établissement stable).

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
13) Sultanat d'Oman	16/11/1997 n° 17 du 27/02/1998	Un chantier de construction dont la durée dépasse 6 mois	Exonération de l'impôt.	<p>Imposition dans le pays de la source au taux de 10%.</p> <p>Exonération des intérêts lorsque le bénéficiaire est le gouvernement de l'autre Etat contractant, l'une de ses subdivisions politiques, l'une de ses collectivités locales ou la Banque Centrale de cet autre Etat.</p>	<p>Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 5% au titre de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques, films, disques ou bandes de radio ou de télévision, brevet d'invention, marque de commerce, dessin, modèle, logiciels informatiques, plan, formule ou procédé secrets de montage ou de fabrication.</p>

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
14) Qatar	08/03/1997 n°45 du 06/06/1997 NC 45/99	Un chantier de construction, ou des opérations temporaires de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant lorsque leur durée dépasse 6 mois .	Exonération de l'impôt.	Imposition dans le pays de la source et selon sa législation ⁽¹⁾ .	Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 5% au titre : - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique, brevet d'invention, d'une marque de commerce, d'un dessin ou d'un modèle, d'un plan, d'une formule ou un procédé secrets, - de l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique.

⁽¹⁾ Les taux du droit commun restent applicables : 5% pour les intérêts de prêts bancaires ; 20% dans les autres cas.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable Fourniture de services	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
15) Liban	24/06/1998 n° 97 du 04/12/1998	<p>- Un chantier de construction d'édification, d'assemblage ou de montage ou des opérations de surveillance s'y rattachant lorsque le chantier ou les travaux durent plus que 6 mois pour toute période de 12 mois.</p> <p>- La fourniture de services y compris les services de consultation par une entreprise par l'intermédiaire des employés ou autres salariés engagés à ces fins pour une durée ou des durées excédant 6 mois durant toute période de 12 mois.</p>	Imposition dans le pays de la source au taux de 5% .	<p>Imposition dans le pays de la source au taux de 5%.</p> <p>Exonération des intérêts payés au gouvernement de l'autre Etat contractant ou l'une de ses collectivités locales ou l'une de ses unités administratives territoriales ou à toute entreprise ou organisme financier dont le capital revient totalement à cet autre Etat contractant ou à l'une de ses collectivités locales ou unités administratives territoriales.</p>	<p>Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 5% au titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur les œuvres littéraires, artistiques ou scientifiques, y compris les films cinématographiques, films ou bandes d'émission radiophonique ou télévisée et de la transmission par satellite ou câbles ou fibres optiques ou par les moyens technologiques similaires de transmission au public, brevet, marque de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
16) Yémen	08/03/1998 n° 51 du 26/06/1998	Un chantier de construction, des opérations temporaires de montage ou des activités de surveillance s'y rattachant lorsque leur durée dépasse 6 mois .	Exonération de l'impôt.	Imposition dans le pays de la source au taux de 10% . Exonération des intérêts payés directement à un Etat contractant, à l'une de ses subdivisions politiques ou collectivités locales ou à sa Banque Centrale.	Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 7,5% au titre : -de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, portuaires, commerciaux ou scientifiques.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
17) Syrie	22/06/1998 n° 89 du 06/11/1998	Un chantier de construction projet d'édification ou d'assemblage ou de montage ou des activités de surveillance y relatives lorsque leur durée dépasse à 6 mois .	Exonération de l'impôt.	Imposition dans le pays de la source au taux de 10% .	<p>Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 18% au titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'usage ou la concession de l'usage d'un brevet d'invention, marque de commerce, dessin ou modèle, plan, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel ou scientifique, - d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques, les films ou bandes d'émission radiophonique ou télévisée.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
18) Koweït	18/04/2000 n°12 du 09/02/2001	Un chantier de construction, d'assemblage ou de montage ou des activités de surveillance s'y rattachant dont la durée est supérieure à 6 mois .	Imposition dans le pays de la source au taux de 10% .	<p>Imposition dans le pays de la source aux taux de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2,5% au titre des prêts bancaires, - 10% dans les autres cas <p>Exonération des intérêts payés au gouvernement d'un Etat contractant, à sa Banque Centrale, à des entreprises, sociétés et organismes appartenant en totalité au gouvernement de cet Etat.</p>	<p>Redevances</p> <p>Imposition dans le pays de la source au taux de 5% au titre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'usage ou la concession de l'usage de droits d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique, y compris les films cinématographiques, films ou bandes ou tous autres moyens de production pour la transmission télévisée ou radiophonique, brevet d'invention, marque de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, - des informations ayant trait à une expérience industrielle, commerciale ou scientifique.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
19) Soudan	08/10/2003 n°19 du 08/03/2005	Un chantier de construction, des opérations de montage ou installations ou des activités de surveillance y relatives lorsque leur durée dépasse 12 mois .	Imposition dans le pays de la source aux taux de : - 0% si le bénéficiaire effectif détient au moins 25% du capital de la société qui paie les dividendes, - 5% dans les autres cas.	Imposition dans le pays de la source au taux de 10% . Exonération des intérêts payés à l'autre Etat contractant, y compris ses collectivités locales ou à sa Banque Centrale.	Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 5% au titre : - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur les œuvres littéraires, artistiques ou scientifiques y compris les films cinématographiques et les enregistrements pour la radio ou la télévision, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin, modèle, plan, formule ou procédé secrets, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux, agricoles ou scientifiques

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable Fourniture de services	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
20) Arabie Saoudite ⁽¹⁾	08/07/2010 n°6 du 18/01/2013	<ul style="list-style-type: none"> - Un chantier de construction ou d'édification ou un projet d'assemblage ou de montage ou des activités de surveillance s'y rattachant dont la durée est supérieure à 6 mois. - la fourniture de services y compris les services de consultation effectuée par un projet agissant par l'intermédiaire de salariés ou d'autre personnel engagé par le projet à cette fin, à condition que ces opérations (pour le même projet ou un projet similaire) durent une période ou des périodes supérieures à 6 mois au cours de toute période de 12 mois. 	Imposition dans le pays de la source au taux de 5% .	Imposition dans le pays de la source aux taux de : - 2,5% au titre des prêts bancaires, - 5% dans les autres cas.	Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 5% au titre : - de l'usage ou la concession de l'usage de droits d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique, y compris les films cinématographiques, films ou bandes pour la transmission radiophonique ou télévisée, brevet d'invention, marque de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques, - des informations ayant trait à une expérience industrielle, commerciale ou scientifique.

⁽¹⁾ Lorsqu'une entreprise résidente en Arabie Saoudite dispose d'un établissement stable en Tunisie, tous les revenus que réalise cette entreprise en Tunisie de la vente des mêmes services et produits objet de l'exploitation de l'établissement stable sont rattachés à l'établissement stable (force attractive partielle de l'établissement stable).

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
21) France	28/05/1973 n° 36 du 24/05/1974	Un chantier de construction ou des opérations temporaires de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant, lorsque leur durée est supérieure à 6 mois ou lorsque les opérations temporaires de montage ou les activités de surveillance faisant suite à la vente des machines ou équipements ont une durée supérieure à 3 mois et que les frais de montage ou de surveillance dépassent 10% du prix de ces machines ou équipements.	Imposition dans le pays de la source et selon sa législation ⁽¹⁾ .	Imposition dans le pays de la source au taux de 12% . Exonération des intérêts payés au titre des crédits ou prêts consentis par un Etat contractant à un résident de l'autre Etat.	Redevances Imposition dans le pays de la source si sa législation le prévoit, et ce, aux taux de : - 5% au titre de l'usage ou du droit à l'usage de droits d'auteur sur les œuvres littéraires, artistiques ou scientifiques; - 15% au titre de la concession de licences d'exploitation de brevets, dessins et modèles, plans, formules ou procédés secrets ou pour des informations concernant des expériences d'ordre industriel, commercial ou scientifique ou pour des études techniques ou économiques; - 20% au titre de la concession de licences d'exploitation, de marques de fabrique ou de commerce ou pour la location du droit d'utilisation de films cinématographiques et de télévision, de l'usage ou le droit à l'usage d'équipements agricoles, industriels, portuaires, commerciaux ou scientifiques. * Exonération des sommes payées pour l'utilisation de films cinématographiques ou d'émissions de radio diffusion et de télévision versées à un établissement public de l'autre Etat contractant.

⁽¹⁾ Le taux du droit commun est applicable : 5%.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
22) Allemagne	23/12/1975 n°41 du 15/06/1976	Un chantier de construction ou des opérations de montage, ou des activités de surveillance s'y exerçant lorsque ce chantier, ces opérations, ou ces activités ont une durée supérieure à 6 mois ou lorsque ces opérations de montage ou activités de surveillance faisant suite à la vente de machines ou d'équipements ont une durée inférieure à 6 mois et que les frais de montage ou de surveillance dépassent 10% du prix de ces machines ou équipements.	Imposition dans le pays de la source aux taux de : - 10% si le bénéficiaire est une société qui détient directement au moins 25% du capital de la société qui paie les dividendes, - 15% dans les autres cas. - à un taux pouvant atteindre 27% si les dividendes proviennent d'une société de capitaux résidente en Allemagne et perçus par une société résidente en Tunisie et si la société résidente en Tunisie détient directement ou indirectement au moins 25% du capital de la société de capitaux résidente en Allemagne.	Imposition dans le pays de la source au taux de 10% . Exonération en Tunisie des intérêts des prêts et crédits payés à : - la Deutsche Bundesbank - la Kreditanstalt für Wiederaufbau et - la Deutsche Gesellschaft für wirtschaftliche zusammenarbeit mbH. (Entwicklungsgesellschaft)	Redevances Imposition dans le pays de la source aux taux de: - 10% au titre de l'usage ou du droit à l'usage de droits d'auteur sur les œuvres littéraires, artistiques ou scientifiques à l'exclusion des films cinématographiques et de télévision ou pour des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine agricole, industriel, commercial ou scientifique ou pour des études économiques ou techniques; - 15% au titre de la concession de licences d'exploitation de brevets, dessins et modèles, plans, formules ou procédés secrets, marque de fabrique ou de commerce et pour la location du droit d'utilisation de films cinématographiques ou de télévision.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
23) Autriche	23/06/1977 n° 14 du 17/02/1978	Un chantier de construction ou des opérations temporaires de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant si leur durée est supérieure à 6 mois ou si ces opérations de montage ou activités de surveillance faisant suite à la vente de machines ou d'équipements ont une durée supérieure à 3 mois et que leurs frais sont supérieurs à 10% du prix de ces machines ou équipements.	Imposition dans le pays de la source aux taux de : - 10% si le bénéficiaire effectif est une société (à l'exclusion des sociétés de personnes) qui détient directement au moins 25% du capital de la société qui paie les dividendes, - 20% dans les autres cas.	Imposition dans le pays de la source au taux de 10% .	Redevances Imposition dans le pays de la source aux taux de: - 10% au titre de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique; - 15% au titre des études techniques ou économiques, de l'usage ou la concession de l'usage de films cinématographiques ou de télévision, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin, modèle, plan, formule ou procédé secrets et de l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique et pour des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine agricole, industriel, commercial ou scientifique.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
24) Norvège ⁽¹⁾	31/05/1978 n° 8 du 26/01/1979	Un chantier de construction, des opérations temporaires de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant lorsque leur durée est supérieure à 6 mois ou lorsque ce chantier, ces opérations de montage ou activités de surveillance, faisant suite à la vente de machines ou d'équipements ont une durée inférieure à 6 mois et que leurs frais sont supérieurs à 10% du prix de ces machines ou équipements	Imposition dans le pays de la source au taux de 20% .	Imposition dans le pays de la source au taux de 12% .	<p>Redevances Imposition dans le pays de la source aux taux de : - 5% au titre de l'usage ou du droit de l'usage d'un droit d'auteur sur les œuvres littéraires, artistiques ou scientifiques; - 15% au titre de la concession de licences d'exploitation de brevets, dessins et modèles, plans, formules ou procédés secrets et pour des informations concernant des expériences d'ordre industriel, commercial ou scientifique et des études techniques ou économiques, - 20% au titre de la concession de licences d'exploitation de marques de fabrique ou de commerce, pour la location du droit d'utilisation de films de cinématographiques et de télévision ou pour l'usage ou le droit à usage d'équipements agricoles, industriels, portuaires, commerciaux ou scientifiques.</p> <p>Professions indépendantes ⁽²⁾ Imposition dans le pays de la source si les rémunérations excèdent 25.000 couronnes norvégiennes au cours de l'année fiscale.</p>

⁽¹⁾ Lorsqu'une entreprise résidente au Norvège dispose d'un établissement stable en Tunisie, tous les revenus que réalise cette entreprise en Tunisie sont rattachés à l'établissement stable (force attractive globale de l'établissement stable).

⁽²⁾ Le taux de 15% s'applique.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
25) Italie	16/05/1979 n° 71 du 07/12/1979	Un chantier de construction ou de montage dont la durée dépasse 6 mois .	Imposition dans le pays de la source au taux de 15% .	<p>Imposition dans le pays de la source au taux de 12%.</p> <p>Exonération des intérêts payés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - par le gouvernement ou l'une de ses collectivités locales ; - au gouvernement de l'autre Etat, à l'une de ses collectivités locales ou à une institution ou organisme (y compris les institutions financières) appartenant entièrement à cet Etat ou à l'une de ses collectivités locales. 	<p>Redevances Imposition dans le pays de la source aux taux de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5% au titre de l'usage ou la concession de l'usage des droits d'auteur sur les œuvres littéraires, artistiques ou scientifiques. - 12% au titre de l'usage ou la concession de l'usage des enregistrements pour transmissions radiophoniques et télévisées, brevet, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets ou pour des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique ou pour des études techniques et économiques à caractère industriel ou commercial. - 16% au titre de l'usage ou la concession de l'usage d'une marque de fabrique ou de commerce, films cinématographiques et de télévision ou de l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique. <p>Professions indépendantes ⁽¹⁾ Imposition dans le pays de la source si les rémunérations excèdent 7.000 dollars américains au cours de l'année fiscale.</p>

⁽¹⁾ Le taux de 15% s'applique.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
26) Danemark	05/02/1981 n°26 du 17/04/1981	Un chantier de construction ou des opérations temporaires de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant si leur durée est supérieure à 6 mois ou si ces opérations de montage ou activités de surveillance faisant suite à la vente des machines ou équipements ont une durée supérieure à trois mois et que leurs frais sont supérieurs à 10% du prix de ces machines ou équipements.	Imposition dans le pays de la source au taux de 15% .	Imposition dans le pays de la source au taux de 12% . Exonération en Tunisie des intérêts des prêts et des crédits consentis à l'Etat tunisien par : - l'Etat danois, - le fonds danois d'industrialisation des pays en voie de développement, - ou par tout autre fond de même nature disposant de fonds publics danois.	Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 15% au titre: - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique, y compris les films cinématographiques, enregistrements pour transmissions radiophoniques et télévisées, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin, modèle, plan, formule ou procédé secrets, - de l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique - des études techniques ou économiques.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
27) Suède	07/05/1981 N° 48 du 17/07/1981	Un chantier de construction ou des opérations temporaires de montage ou activités de surveillance lorsque leur durée est supérieure à 6 mois ou lorsque les opérations ou activités faisant suite à la vente de machine ou équipements ont une durée inférieure à 6 mois et que leurs frais dépassent 10% du prix de ces machines ou équipements.	Imposition dans le pays de la source aux taux de : - 15% si le bénéficiaire est une société qui détient directement au moins 25% du capital de la société qui paie les dividendes, - 20% dans les autres cas.	Imposition dans le pays de la source au taux de 12% .	Redevances Imposition dans le pays de la source aux taux de: - 5% au titre de l'usage ou la concession de l'usage de droits d'auteur sur des œuvres littéraires, artistiques ou scientifiques. - 15% au titre de l'usage ou la concession de l'usage des films cinématographiques et des films et enregistrements pour émissions de radio ou télévision, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques et pour des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique et des études techniques ou économiques

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
28) Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord ⁽¹⁾	15/12/1982 n° 48 du 01/07/1983	Un chantier de construction ou des opérations de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant lorsque ce chantier, ces opérations ou activités ont une durée supérieure à 6 mois ou lorsque ces opérations ou ces activités faisant suite à la vente de machines ou d'équipements ont une durée n'excédant pas 6 mois et que les frais de montage ou de surveillance dépassent 10% du prix des machines ou équipements.	Imposition dans le pays de la source aux taux de : - 12% si le bénéficiaire effectif est une société qui contrôle directement au moins 25% des droits de vote dans la société qui paie les dividendes, - 20% dans tous les autres cas.	Imposition dans le pays de la source aux taux de : - 10% lorsque le bénéficiaire effectif de ces intérêts est une banque ou un organisme financier; - 12% dans tous les autres cas.	Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 15% au titre : - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films de cinématographiques et les films et bandes de télévision ou de radio, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements agricoles, industriels, commerciaux ou scientifiques, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique, - des études techniques ou économiques.

⁽¹⁾ Il couvre : l'Angleterre, l'Ecosse, Pays des galles et l'Irlande du Nord

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
29) Espagne	12/07/1982 n° 33 du 27/05/1986	Un chantier de construction ou des opérations temporaires de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant si leur durée est supérieure à 9 mois ou si ces opérations de montage ou activités de surveillance faisant suite à la vente de machines ou équipements ont une durée supérieure à 3 mois et que leurs frais dépassent 10% du prix de ces machines ou équipements.	Imposition dans le pays de la source aux taux de : - 5% si le bénéficiaire effectif est une société (autre qu'une société de personnes) qui détient directement au moins 50% du capital de la société qui paie les dividendes, - 15% dans les autres cas.	Imposition dans le pays de la source aux taux de: - 5% lorsque les intérêts proviennent des prêts dont la durée dépasse 7 ans, - 10% dans les autres cas.	Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 10% au titre: - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques, - des études et des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique, - des films cinématographiques et œuvres enregistrées sur films et bandes magnétoscopiques destinés à la télévision.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
30) Turquie	02/10/1986 n°10 du 06/02/1987	Un chantier de construction ou de montage dont la durée dépasse 6 mois	Imposition dans le pays de la source aux taux de : - 12% si le bénéficiaire effectif est une société (autre qu'une société de personnes) qui détient directement au moins 25% du capital de la société qui paie les dividendes, - 15% dans les autres cas.	Imposition dans le pays de la source au taux de 10% . Exonération des intérêts payés au gouvernement de l'autre Etat contractant ou à sa Banque Centrale.	Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 10% au titre : - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques, enregistrements pour transmission radiophonique et télévisée, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, - de l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
31) Roumanie	23/09/1987 n°34 du 20/05/1988 NC 11/93	Un chantier de construction ou de montage dont la durée dépasse 6 mois .	Imposition dans le pays de la source au taux de 12% .	<p>Imposition dans le pays de la source au taux de 10%.</p> <p>Exonération des intérêts payés en vertu d'un crédit accordé et garanti, directement ou indirectement par un Etat contractant, une unité administrative territoriale, une collectivité locale ou un organisme public (y compris les institutions financières ou les banques d'Etat).</p>	<p>Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 12% au titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques et films ou bandes destinés à la télévision ou radio, brevet d'invention, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique, - des études techniques ou économiques ou d'une assistance technique. <p>Services de transport⁽¹⁾ Imposition dans le pays de la source des montants payés en contrepartie de l'exploitation des navires et aéronefs pour des transports exclusivement entre des points situés dans ce pays en dehors d'un établissement stable.</p> <p>Commissions : les rémunérations des intermédiaires et des commissionnaires généraux Imposition dans le pays de la source au taux de 4%.</p>

⁽¹⁾ Le taux de 15% s'applique.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
32) République Tchèque ⁽¹⁾	14/03/1990 JORT n°47 du 02/07/91 NC 36/96	Un chantier de construction ou de montage dont la durée dépasse 6 mois .	Imposition dans le pays de la source aux taux de : - 10% si le bénéficiaire est une société qui détient directement au moins 25% du capital de la société qui paie les dividendes, - 15% dans les autres cas.	Imposition dans le pays de la source au taux de 12% .	Redevances Imposition dans le pays de la source aux taux de: - 5% au titre de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques et les films ou les enregistrements conçus pour la radio et la télévision. - 15% au titre : * de l'usage ou la concession de l'usage d'un brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets * de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques, * des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique, * des études techniques ou économiques ou d'une assistance technique rendue dans le pays de la source.

⁽¹⁾ La République Tchèque s'est déclarée successeur de l'ex-Fédération Tchèque.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
33) Pologne ⁽¹⁾	30/03/1993 JORT n°58 du 06/08/93	Un chantier de construction ou des opérations temporaires de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant lorsque ce chantier, ces opérations temporaires de montage ou activités de surveillance faisant suite à la vente de machines ou d'équipements ont une durée supérieure à 6 mois ou lorsque ce chantier, ces opérations de montage ou activités de surveillance faisant suite à la vente de machines ou d'équipements ont une durée supérieure à 4 mois et que les frais de montage ou de surveillance dépassent 10% du prix de ces machines ou équipements.	Imposition dans le pays de la source aux taux de : - 5% si le bénéficiaire est une société qui détient directement au moins 25% du capital de la société qui paie les dividendes, - 10% dans les autres cas.	Imposition dans le pays de la source au taux de 12% .	Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 12% au titre : - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux, agricoles, portuaires ou scientifiques, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique - des études techniques ou économiques ou d'une assistance technique.

⁽¹⁾ Lorsqu'une entreprise résidente en Pologne dispose d'un établissement stable en Tunisie, tous les revenus que réalise cette entreprise en Tunisie sont rattachés audit établissement stable (force attractive globale de l'établissement stable).

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
34) Suisse	10/02/1994 JORT n°48 du 21/06/94	Un chantier de construction ou de montage ou des activités de surveillance y relatives, lorsque leur durée dépasse 183 jours .	Imposition dans le pays de la source au taux de 10% .	Imposition dans le pays de la source au taux de 10% .	<p>Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 10% au titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique et des études techniques ou économiques liées à la communication de ces informations ou à leur mise en application.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
35) Pays-Bas	16/05/1995 JORT n° 64 du 11/08/95	Un chantier de construction ou des opérations de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant lorsque ce chantier, ces opérations ou ces activités ont une durée supérieure à 6 mois .	<p>Imposition dans le pays de la source aux taux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0% si le bénéficiaire effectif est une société qui détient directement au moins 10% du capital de la société qui paie les dividendes, - 20% dans les autres cas. 	<p>1) Imposition dans le pays de la source au taux de 10%.</p> <p>Le taux est de 7,5% en cas de présentation par les résidents des Pays-Bas d'une attestation de non imposition des intérêts payés aux résidents de la Tunisie.</p> <p>2) Imposition exclusive dans le pays de la résidence des intérêts payés au titre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'un titre de créance du gouvernement de l'autre Etat contractant ou l'une de ses subdivisions politiques ou collectivités locales, - d'un prêt accordé par le gouvernement de l'Etat de résidence, l'une de ses subdivisions politiques ou collectivités locales ou sa banque centrale ou une personne morale (y compris les institutions financières) contrôlée par cet Etat ou l'une de ses subdivisions politiques ou collectivités locales. <p>En ce qui concerne les Pays-Bas : ladite institution financière comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Société Financière Néerlandaise pour les Pays en Développement SA et - la Banque Néerlandaise pour Investissements aux Pays en Développement SA. 	<p>Redevances</p> <p>Imposition dans le pays de la source au taux de 11%.</p> <p>Ce taux est de 7,5% en cas de présentation par les résidents des Pays-Bas d'une attestation de non imposition des redevances payées aux résidents de la Tunisie.</p> <p>Le terme "redevances" comprend les rémunérations payées pour l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique, de films cinématographiques ou de télévision, d'un brevet, d'une marque de fabrique ou de commerce, d'un dessin ou d'un modèle, d'un plan, d'une formule ou d'un procédé secrets ainsi que pour l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques et pour des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique ainsi que pour des études techniques ou économiques ou pour des services d'une assistance technique rendus dans l'Etat de la source des rémunérations.</p>

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
36) Hongrie	22/10/1992 n°10 du 05/02/1993	Un chantier de construction ou de montage si sa durée dépasse 6 mois .	Imposition dans le pays de la source aux taux de : - 10% si le bénéficiaire est une société qui détient directement au moins 25% du capital de la société qui paie les dividendes, - 12% dans les autres cas.	Imposition dans le pays de la source au taux de 12% . Exonération des intérêts afférents aux prêts consentis par un Etat contractant, le gouvernement de cet Etat, une subdivision politique, une collectivité locale, la Banque centrale de cet Etat ou un institut agissant par délégation de ce gouvernement, cette subdivision politique ou collectivité locale.	Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 12% au titre : - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique, y compris les films cinématographiques et les bandes d'enregistrement, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin, modèle, plan, formule ou procédé secrets, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux, agricoles, portuaires ou scientifiques, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique, - des études techniques ou économiques ou une assistance technique.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
37) Luxembourg	27/03/1996 n° 55 du 09/07/1996	Un chantier de construction ou des opérations temporaires de montage ou des activités de surveillance dont la durée est supérieure à 6 mois ou lorsque ces opérations de montage ou activités de surveillance faisant suite à la vente de machines ou équipements ont une durée supérieure à 3 mois et que leurs frais dépassent 10% du prix de ces machines ou équipements.	Imposition dans le pays de la source au taux de 10% .	Imposition dans le pays de la source aux taux de : - 7,5% lorsque le prêt générateur des intérêts est garanti ou financé par l'autre Etat ou par une institution financière qui est un résident de cet autre Etat et que le prêt est consenti pour une période minimale de 5 ans ; - 10% dans les autres cas.	Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 12% au titre : - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secret, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux, portuaires, agricoles ou scientifiques ou des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique, - des études techniques ou économiques ou d'une assistance technique effectuée dans l'Etat de la source. Professions indépendantes ⁽¹⁾ Imposition dans le pays de la source si la durée de l'exercice de l'activité est égale ou supérieure à 90 jours au cours de l'année fiscale.

⁽¹⁾ Le taux de 15% s'applique.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
38) Portugal	24/02/1999 n° 63 du 06/08/1999	Un chantier de construction ou de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant dont la durée dépasse 6 mois .	Imposition dans le pays de la source au taux de 15% .	Imposition dans le pays de la source au taux de 15% .	<p>Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 10% au titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques ainsi que les films et enregistrements pour transmissions radiophoniques et télévisées, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin, modèle, plan, formule ou procédé secrets, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipement industriels, commerciaux ou scientifiques, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique, - d'une assistance technique ou des études techniques ou économiques en relation avec l'usage ou la concession de l'usage des droits et biens et avec les informations susvisés.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
39) Malte	31/05/2000 n°90 du 09/11/2001	Un chantier de construction, des opérations temporaires de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant lorsque leur durée est supérieure à 6 mois .	Imposition dans le pays de la source au taux de 10% .	<p>Imposition dans le pays de la source au taux de 12%.</p> <p>Exonération des intérêts payés par le gouvernement d'un Etat contractant ou l'une de ses collectivités locales.</p>	<p>Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 12% au titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques et les films et bandes de télévision ou radio, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux, agricoles ou scientifiques - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique ou des études techniques et économiques et d'une assistance technique. <p>Professions indépendantes ⁽¹⁾ Imposition dans le pays de la source si les rémunérations excèdent 5.000 dollars américains ou équivalent au cours de l'année civile.</p>

⁽¹⁾ Le taux de 15% s'applique.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
40) Belgique	07/10/04 n° 10 du 02/02/2007	Un chantier de construction ou des opérations temporaires de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant si leur durée est supérieure à 6 mois .	<p>Imposition dans le pays de la source aux taux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5% si le bénéficiaire effectif est une société qui détient directement au moins 10% du capital de la société qui paie les dividendes, - 15% dans les autres cas. 	<p>Imposition dans le pays de la source au taux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5% au titre des intérêts des prêts non représentés par des titres aux porteurs et consentis à une entreprise par des entreprises bancaires, - 10% dans les autres cas. <p>Exonération des intérêts payés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - en raison d'un prêt ou d'un crédit consenti, garanti ou assuré par un Etat contractant, l'une de ses subdivisions politiques ou collectivités locales ou la Banque Centrale de cet Etat ou par une entité dont le financement est assuré principalement au moyen de fonds publics, y compris les intérêts payés dans le cadre d'un régime général organisé par un Etat contractant, une de ses subdivisions politiques ou collectivités locales en vue de promouvoir les exportations. - par un Etat contractant, l'une de ses subdivisions politiques ou collectivités locales lorsqu'ils se rapportent à un prêt contracté avant l'entrée en vigueur de la convention pour une durée minimale de 5 ans et non représenté par des obligations ou autres titres d'emprunts et qu'ils sont payés à une banque ou à un établissement public de crédit résident de l'autre Etat contractant. 	<p>Redevances Imposition dans le pays de la source aux taux de 11% au titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques ou films ou enregistrements destinés à la radio ou à la télévision, brevet, marque de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets ; - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique; - des études techniques ou économiques ou d'une assistance technique effectuée dans l'Etat d'où proviennent les redevances.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
41) République Hellénique ⁽¹⁾	31/10/1992 n° 55 du 10/07/2009	un chantier de construction, ou des opérations temporaires de montage ou des activités de surveillance, lorsque ce chantier, ces opérations temporaires de montage ou activités de surveillance faisant suite à la vente de machines ou d'équipement ont une durée supérieure à 6 mois ou lorsque ces opérations de montage ou activités de surveillance faisant suite à la vente de machines ou d'équipement ont une durée inférieure à 6 mois et que les frais de montage ou de surveillance dépassent 10% du prix de ces machines ou équipements.	Imposition dans le pays de la source aux taux de : - 35% si la société distributrice est résidente de la République hellénique, - 10% si la société distributrice est résidente de la Tunisie.	Imposition dans le pays de la source au taux de 15% .	Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 12% au titre : - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin, modèle, plan, formule ou procédé secret, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements agricoles, portuaires, industriels, scientifiques ou commerciaux, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique, - des études techniques ou économiques.

⁽¹⁾Lorsqu'une entreprise hellénique dispose d'un établissement stable en Tunisie, tous les revenus que réalise cette entreprise en Tunisie sont rattachés audit établissement stable (force attractive globale de l'établissement stable).

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable Fourniture de services	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
42) Serbie	11/04/2012 n°42 du 24/05/2013	- Un chantier de construction ou de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant lorsque leur durée est supérieure à 6 mois . - La fourniture des services, y compris les services de consultants effectués par une entreprise par l'intermédiaire de salariés ou d'autre personnel engagé à cette fin dans la mesure où de telles prestations ont une durée continue ou discontinuée supérieure à 6 mois pendant une période de 12 mois.	Imposition dans le pays de la source au taux de 10% .	Imposition dans le pays de la source au taux de 10% .	<p>Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 10% au titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques et les films ou bandes pour la transmission télévisées ou radiophoniques, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique. <p>Rémunérations techniques Imposition dans le pays de la source au taux de 10% au titre de services administratifs ou techniques ou de conseil y compris les études techniques ou économiques ou assistance technique réalisée dans le pays d'où proviennent les rémunérations techniques.</p>

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
43) Canada ⁽¹⁾	10/02/1982 n°10 du 08/02/1983	Un chantier de construction quelle que soit la durée, des opérations temporaires de montage ou des activités de surveillance s'y rattachant lorsque ces opérations ou ces activités ont une durée supérieure à 3 mois .	Imposition dans le pays de la source au taux de 15% .	<p>Imposition dans le pays de la source au taux de 15%.</p> <p>* Les intérêts provenant de Tunisie et payés à un résident du Canada ne sont imposables qu'au Canada s'ils sont payés en raison d'un prêt fait, garanti ou assuré ou d'un crédit consenti, garanti ou assuré par la société pour l'expansion des exportations.</p> <p>* Les intérêts provenant du Canada et payés à un résident de Tunisie ne sont imposables qu'en Tunisie s'ils sont payés en raison d'un prêt fait, garanti ou assuré par une institution désignée et agréée par échange de lettres entre les autorités compétentes des Etats contractants.</p>	<p>Redevances Imposition dans le pays de la source aux taux de :</p> <p>- 15% : au titre de l'usage ou de la concession de l'usage d'un droit d'auteur, d'un brevet, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, ou pour des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique ou pour des études techniques et économiques,</p> <p>- 20% : au titre de la concession de licences d'exploitation, de l'usage ou la concession de l'usage de marques de fabrique ou de commerce, films cinématographiques et films ou bandes magnétoscopiques destinés à la télévision, de l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, portuaire, commercial ou scientifique.</p> <p>Les redevances payées au titre d'un droit d'auteur et autres rémunérations similaires concernant la production ou la reproduction d'une œuvre littéraire, dramatique, musicale ou artistique sont exclusivement imposables dans le pays de la résidence du bénéficiaire effectif.</p>
				<p>Professions indépendantes ⁽²⁾ Imposition dans le pays de la source si les rémunérations excèdent 3.000 dollars canadiens au cours de l'année fiscale.</p>	

(1) Lorsqu'une entreprise résidente du Canada dispose d'un établissement stable en Tunisie, tous les revenus que réalise cette entreprise en Tunisie de la vente des mêmes services et produits objet de l'exploitation de l'établissement stable sont rattachés à l'établissement stable (force attractive partielle de l'établissement stable).

(2) Le taux de 15% s'applique.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
44) Etats Unis d'Amérique	17/06/1985 n°33 du 27/05/1986 Protocole signé le 04/10/1989 JORT n° 84 du 21/12/90	Un chantier de construction, de montage ou d'installation ou une installation de plateforme de forage ou navire utilisé pour l'exploration ou le développement de ressources naturelles ou les activités de surveillance s'y rattachant dans la mesure où ce chantier ou ces activités dépassent la durée de 183 jours par période de 365 jours (y compris la période de toute activité de surveillance y rattachée).	<p>Imposition dans le pays de la source aux taux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 14% si le bénéficiaire effectif est une société (autre qu'une société de fait) qui détient directement au moins 25% du capital de la société qui paie les dividendes à l'exception des sociétés d'investissement et des sociétés de placement immobilier, - 20% dans les autres cas. <p>Dans le cas de dividendes payés par la société de placement immobilier, le taux de 20% s'applique si le bénéficiaire effectif est un particulier détenant moins de 25% d'intérêts dans la société de placement immobilier.</p>	<p>Imposition dans le pays de la source au taux de 15%.</p> <p>Exonération des intérêts payés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'autre Etat contractant, l'une de ses subdivisions politiques ou collectivités locales, un organisme appartenant à cet Etat contractant ou à cette subdivision ou collectivité exonéré d'impôts par cet Etat. - à une banque ou une institution financière similaire résidente de l'autre Etat contractant lorsque la durée du prêt est supérieure ou égale à 7 ans. - par le gouvernement de la Tunisie à un résident des USA à raison d'un prêt accordé au gouvernement de la Tunisie ou à ses subdivisions politiques ou collectivités locales. 	<p>Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15% au titre : <ul style="list-style-type: none"> * de l'usage ou le droit de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique, y compris les films cinématographiques ou les films ou bandes magnétiques utilisées dans les émissions de radio-télévision, * de l'utilisation ou le droit d'utilisation de tout brevet d'invention, marque commerciale, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets ou pour des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique, * des gains tirés de l'aliénation de tout droit ou propriété de ce genre visé ci-dessus qui dépendent de la productivité, l'utilisation ou l'aliénation de ces droits ou propriétés. - 10% au titre de l'usage ou la concession de l'usage d'un équipement industriel, commercial ou scientifique autres que les paiements pour l'utilisation de navires, aéronefs et conteneurs affectés au trafic international ou pour une assistance technique accessoire pour l'utilisation de la propriété ou des droits susvisés dans la mesure où l'assistance est réalisée dans l'Etat de la source. - 10% au titre des études techniques ou économiques payés sur des fonds publics de l'autre Etat ou l'une de ses subdivisions politiques ou collectivités locales. <p>Professions indépendantes ⁽¹⁾ Imposition dans le pays de la source si les rémunérations excèdent 7.500 dollars américains au cours de l'année d'imposition.</p>

⁽¹⁾ Le taux de 15% s'applique.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
45) Corée du Sud	27/09/1988 n° 12 du 17/02/1989	Un chantier de construction ou des opérations de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant lorsque leur durée est supérieure à 6 mois .	Imposition dans le pays de la source au taux de 15% .	<p>Imposition dans le pays de la source au taux de 12%.</p> <p>Exonération des intérêts s'ils sont payés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - par le gouvernement de l'autre Etat contractant y compris une subdivision politique ou une collectivité locale ou la Banque Centrale de cet autre Etat contractant - à une banque ou à une institution financière similaire résidente de l'autre Etat contractant lorsque la durée du prêt générateur desdits intérêts est égale au moins à 7 ans - par le gouvernement de la Tunisie à un résident de la Corée à raison des prêts accordés au gouvernement de la République Tunisienne ou à ses subdivisions politiques ou collectivités locales. 	<p>Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 15% au titre:</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'usage ou de la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique, y compris les films cinématographiques et films, bandes pour les émissions radiophoniques ou télévisées, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin, modèle, plan, formule ou procédé secrets, - de l'usage ou le droit de l'usage d'un équipement agricole, industriel, commercial ou scientifique - des informations concernant une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique. - des études techniques ou économiques et d'une assistance technique.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable Fourniture de services	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
46) Indonésie	13/05/1992 n° 10 du 05/02/1993	- Un chantier de construction ou des opérations de montage ou des activités de surveillance s'y exerçant lorsque leur durée dépasse 3 mois . - La fourniture des services, y compris les services de consultations effectués par une entreprise par l'intermédiaire de son personnel utilisé à cette fin dans la mesure où de telles prestations (pour le même projet ou un projet y relatif) ont une durée continue ou discontinue supérieure à 3 mois pendant une période de 12 mois.	Imposition dans le pays de la source au taux de 12% .	Imposition dans le pays de la source au taux de 12% . Exonération des intérêts payés: - par le gouvernement, une subdivision politique ou collectivité locale à un résident de l'autre Etat contractant lorsqu'ils se rapportent à un prêt contracté pour une durée minimale de 7ans . - au gouvernement de l'autre Etat contractant, y compris une subdivision politique ou une autorité locale ou à sa Banque Centrale.	Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 15% au titre : - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, - de l'usage ou le droit de l'usage d'équipements industriels, commerciaux ou scientifiques, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique, - des études techniques ou économiques ou d'une assistance technique. Professions indépendantes ⁽¹⁾ Imposition dans le pays de la source si la durée de l'exercice de l'activité est supérieure à 120 jours au cours de l'année fiscale.

⁽¹⁾ Le taux de 15% s'applique.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
47) Chine ⁽¹⁾	16/04/2002 n°31 du 18/04/2003	Un chantier de construction, des opérations de montage, des installations ou des activités de surveillance s'y rattachant si leur durée dépasse 6 mois .	Imposition dans le pays de la source au taux de 8% .	<p>Imposition dans le pays de la source au taux de 10%.</p> <p>Exonération des intérêts versés au gouvernement d'un Etat contractant, une collectivité locale ou à sa banque centrale ou à tout autre organisme financier appartenant totalement au gouvernement de cet Etat ou à tout résident de cet Etat au titre de créances indirectement financées par ledit gouvernement, l'une de ses collectivités locales, sa banque centrale ou toute institution financière appartenant totalement au gouvernement dudit Etat.</p>	<p>Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10% au titre de l'usage ou la concession de l'usage de droits d'auteur sur une œuvre artistique, littéraire ou scientifique y compris les films cinématographiques, films ou bandes pour la transmission par radio ou télévision, brevet d'invention, marque de fabrique, dessin ou modèle, plan de montage, procédés secrets ou pour l'usage ou la concession de l'usage d'une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique. - 5% au titre des études techniques ou économiques ou de l'assistance technique.

⁽¹⁾ Elle ne comprend pas Hong-Kong

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
48) Iran	16/07/2001 n°22 du 16/03/2004	Un chantier de construction, des opérations de montage, des installations ou des activités de surveillance s'y rattachant si leur durée dépasse 6 mois .	Imposition dans le pays de la source au taux de 10% .	<p>Imposition dans le pays de la source au taux de 10%.</p> <p>Exonération des intérêts payés au gouvernement, aux ministères, aux autres institutions gouvernementales, aux collectivités locales ou à la Banque Centrale et toutes les autres banques dont le capital est entièrement détenu par le gouvernement de l'autre Etat contractant.</p>	<p>Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 8% au titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'usage ou la concession de l'usage d'un droit d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques et les enregistrements pour les transmissions radiophoniques et télévisées, brevet, marque de fabrique ou de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux, portuaires, agricoles ou scientifiques.

PAYS	Signature, parution au JORT et parution administrative	Chantiers de construction Opérations de montage Opérations de surveillance constituant un établissement Stable Fourniture de services	Revenus imposables dans le pays de la source en absence d'établissement stable		
			dividendes	Intérêts	Rémunérations au titre de services
49) Vietnam ⁽¹⁾	13/04/2010 n°6 du 18/01/2013	<p>- Un chantier de construction ou des opérations d'édification, de montage ou d'installation ou des activités de surveillance s'y rattachant si leur durée dépasse 6 mois.</p> <p>- la prestation de services y compris les services de consultations fournis par une entreprise par l'intermédiaire d'employés ou autre personnel recruté par l'entreprise à ces fins, lorsque ces activités (pour le même projet ou pour un projet connexe) durent une période ou des périodes supérieure à 6 mois pendant toute période de 12 mois.</p>	Imposition dans le pays de la source au taux de 10% .	<p>Imposition dans le pays de la source au taux de 10%.</p> <p>Exonération des intérêts payés au gouvernement d'un Etat contractant ou à sa Banque Centrale.</p>	<p>Redevances Imposition dans le pays de la source au taux de 10% au titre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'usage ou la concession de l'usage des droits d'auteur sur une œuvre littéraire, artistique ou scientifique y compris les films cinématographiques ou films ou enregistrements pour la transmission par radio ou télévision, brevet, marque de commerce, dessin ou modèle, plan, formule ou procédé secrets, - de l'usage ou la concession de l'usage d'équipements industriels, commerciaux, portuaires, agricoles ou scientifiques, - des informations ayant trait à une expérience acquise dans le domaine industriel, commercial ou scientifique. <p>Professions indépendantes ⁽²⁾ Imposition dans le pays de la source si la rémunération est payée par un résident de ce pays ou supportée par un établissement stable ou une base fixe y est situé.</p>

⁽¹⁾ Lorsqu'une entreprise résidente au Vietnam dispose d'un établissement stable en Tunisie, tous les revenus que réalise cette entreprise en Tunisie de la vente des mêmes services et produits objet de l'exploitation de l'établissement stable sont rattachés à l'établissement stable (force attractive partielle de l'établissement stable).

⁽²⁾ Le taux de 15% s'applique.